

Protéger les vieux murs, une tâche délicate

Autor(en): **Benz, Marion / Furger, Alex R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **as. : Archäologie Schweiz : Mitteilungsblatt von Archäologie Schweiz = Archéologie Suisse : bulletin d'Archéologie Suisse = Archeologia Svizzera : bollettino di Archeologia Svizzera**

Band (Jahr): **26 (2003)**

Heft 2-fr: **Augusta Raurica : un voyage à travers le temp**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

p r o t e c t i o n d e s r u i n e s



Protéger les vieux murs, une tâche délicate

Les connaissances scientifiques acquises retomberont bientôt dans l'oubli, si bien que les anciennes rumeurs interprétant les ruines comme étant celles d'un château ressurgiront. On ne voulait plus rien savoir d'un héritage helvète-romain. La conclusion du «Schweitzerisch Heldenbuoch»

(Livre des héros suisses) (1624) du pasteur bâlois Johann Jakob Gasser en dit long : «*Qu'avons-nous à tirer des poèmes grecs / ou à lire l'histoire romaine ? / Nous avons les hauts faits des Confédérés / dont nous sommes fiers d'être les descendants.*»

Fig. 8
Objet de pillages ininterrompus, le sanctuaire de Grienmatt fut découvert au début du 18^e siècle. Il est situé ici à gauche, couvert d'arbres, sur une lithographie coloriée à la main datant du 19^e siècle.

Oggetto di continui saccheggi: all'inizio del XVIII sec. si rinvenne il tempio di Grienmatt. Su questa litografia colorata a mano del XIX sec., il monumento è situato sulla sinistra, ricoperto da alberi.



Fig. 9
Le médecin parisien Charles Patin visita les ruines d'Augst et les cabinets d'antiquités de Bâle lors de son «Grand Tour». Il acheta aux paysans d'Augst des pièces de monnaie pour sa collection.

Il medico parigino Charles Patin visitò nel corso del suo «Grand Tour» anche le rovine d'Augst e i gabinetti d'antichità di Basilea. Per la sua collezione egli acquistò monete dai contadini d'Augst.

Le ciel s'assombrit au-dessus d'Augst. La sécheresse alternant avec des vagues de froid jusqu'au milieu de l'été caractérise le premier tiers du 17^e siècle. La famine et la misère suscitent des révoltes paysannes dans la vallée de Frick. En 1610, la peste sévit dans la région supérieure du Rhin. En 1628, Jakob Russinger écrit : «*Augusta Rauricorum, cette ville autrefois célèbre, est réduite à un misérable village, qui mérite même à peine le nom de village.*» Plus rien des restes antiques témoignant de la gloire passée ne dépasse du sol. Pendant la Guerre de Trente ans, la misère devient insupportable. La Paix de Westphalie règle la répartition des territoires, mais le pays est saigné à blanc.

Dans de telles circonstances, il est compréhensible que l'intérêt pour les vestiges antiques se soit quasiment évanoui. Ce n'est que vers le milieu du 17^e siècle que, selon nos sources, quelques bourgeois aisés s'intéressent aux ruines d'Augst et les visitent au lieu de se rendre à Rome ou Athènes, comme c'est l'usage. Pourtant, leurs descriptions littéraires ne dépassent pas les connaissances que possédait Amerbach, au contraire ! C'est ainsi qu'en 1673, le médecin parisien Charles Patin ajoute à son dessin du théâtre des scènes de combats d'animaux sauvages, l'interprétant donc comme un amphithéâtre et fixant ainsi une erreur qui se maintiendra pendant presque un siècle. Ce Français cultivé est venu à Bâle attiré par le cabinet d'Amerbach et par celui de Fäsch. Il s'efforce d'agrandir sa propre collection pendant son «Grand Tour» et visite Augst en compagnie de savants bâlois. A cette occasion, il décrit au Margrave de Baden-Durlach l'attachement des gens simples aux superstitions. Ainsi, les paysans croyaient alors que les visiteurs citadins étaient des sorciers, parce qu'ils s'enfonçaient dans des cavernes souterraines avec des torches. Patin raconte qu'il a acheté des pièces de monnaie aux paysans et que ceux-ci auraient recompté son argent deux fois «*tant ils étaient simples, ils avaient peur que quelque temps après, il ne se changeât en feuilles de chêne.*»

Alors que les plus fortunés enrichissent leurs collections privées de curiosités antiques, les paysans profitent habilement de la demande. Daniel Bruckner, que nous retrouverons plus loin, rapporte que «*Peu de voyageurs omettent de se rendre à Augst pour y visiter les ruines qui y existent encore, ou manquent d'acheter en souvenir à un paysan une pièce de monnaie romaine ou autre chose.*» Ainsi, d'un côté comme de l'autre, on contribue au pillage des ruines. Bruckner constate avec regret que personne ne suit les traces d'Amerbach : «*les images, récipients, bagues et autres choses précieuses découvertes sont conservés dans quelques cabinets, ou vendus à des amateurs étrangers.*» Il s'en faut de peu d'ailleurs que le cabinet d'Amerbach ne soit vendu à un collectionneur d'Amsterdam. Mais Bruckner rapporte que l'enthousiasme qui animait les amateurs de ce patrimoine antique lors du jubilé de l'Université de Bâle de 1660 incita l'«*honorable magistrature*» bâloise à acquérir le cabinet. Les sources historiques sont ensuite muettes sur le sujet pour tout le reste du 17^e siècle. L'intérêt pour les vestiges diminue au début du 18^e siècle, au point que sur les actes de 1702 recensant les biens imposables, on y inscrit les ruines sans les distinguer du reste. Au 20^e siècle, Karl Stehlin mentionnera dans ses notes une lettre de 1716 qui manifeste bien le désintérêt de ses contemporains pour les vestiges d'Augst : «*Il y avait à Augst trois forteresses, l'une au-delà du Rhin en Allemagne, les deux autres en face, en Gaule. Il y a dix-huit ans, les pouvoirs impériaux ont fait détruire une grande tour de la première fortification, pour empêcher les Français de s'en servir... La deuxième était en face de la première au bord du Rhin. C'est maintenant un village faisant partie du territoire impérial de Rheinfelden. Un côté du village est encore ceint de murs romains. Le fossé le long du mur est encore visible. L'église et le prieuré sont construits sur les fondations de tours comme on en voit le long du Rhin. La troisième fortification est à un quart de mille de la première, à l'écart du Rhin, vers le sud, sur une*

Le parlement cantonal prend position. Petite sélection de prises de position de parlementaires cantonaux bâlois durant diverses sessions du Grand Conseil :

«...Le gouvernement est prié d'élaborer un concept archéologique, dans lequel seront définis le programme des fouilles à moyen terme et les objectifs à atteindre. En outre, l'élaboration scientifique et la publication doivent être garantis. ... »

Jörg Affentranger, député, et onze co-signataires, «Postulat Augusta Raurica, prônant l'élaboration d'un concept archéologique relatif à un site de fouille d'importance nationale», 02.02.1987.

«Nous nous demandons si une activité éditoriale forcée est vraiment dans l'intérêt de la commune d'Augst, car avec les reclassements, des espaces ouverts précieux peuvent être créés. ...Avec le programme de conservation d'Augusta Raurica, la zone archéologique protégée est à étendre sur la totalité [sic!] de l'emprise du site romain densément construite, ou tout au moins sur les parcelles appartenant au domaine public.»

Susanne Oberholzer-Leutenegger, députée, Liste verte indépendante, 02.02.1987.

«A l'issue des fouilles, les découvertes doivent maintenant être exploitées. Les publications qui suivront auront une valeur durable.»

Marcel Joos, député, PS, 09.03.1989.

«A Augusta Raurica devrait être aménagé un parc archéologique.»

Peter Brunner, député, Démocrates suisses, 09.09.1991.

«Le théâtre d'Augusta Raurica est un document historique important, dont nous devons prendre soin.»

Andrea Strasser Köhler, députée, PS, 09.09.1991.

«L'archéologie occupe dans notre canton – principalement à cause d'Augusta Raurica, site d'intérêt national – une place particulièrement privilégiée.»

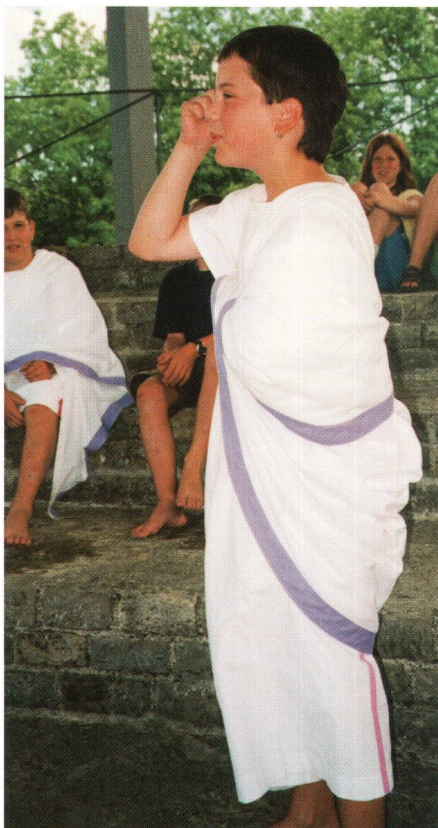
Motion d'Ernst Schläpfer, député, UDC, 13.02.1992.

«Le grand nombre de visiteurs [d'Augusta Raurica] démontre l'importance européenne de ce patrimoine. Nous pouvons être fiers d'avoir le théâtre d'Augst sur le territoire de notre canton.»

Max Ribi, député, PRD, 05.02.1996.

«Sur ce site, l'Histoire romaine peut être vécue en 'live'.»

Karl Rudin, député, PS, 05.02.1996.



«Il devrait exister un équilibre entre la conservation des biens culturels et leur documentation scientifique; c'est pourquoi nous devons être prêts à investir des moyens à long terme pour pouvoir publier quelque chose sur cet ouvrage [le théâtre]. Sinon, il serait plus sensé et préférable de réenfouir la ruine pour la transmettre en bon état à une future génération d'historiens.»

Daniel Müller, député, Parti des Verts, 05.02.1996.

«Espérons que la vie revienne non seulement dans les ruines du théâtre, mais aussi sur l'ensemble du site culturel d'Augusta Raurica.»

Gerold Lusser, député, PDC, 05.02.1996.

«On devrait [à l'occasion des fouilles d'urgence] réserver suffisamment de temps pour pouvoir présenter les découvertes au public.»

Christoph Rudin, député, PS, 27.02.1997.

«Il ne s'agit pas là de n'importe quel lieu, mais d'un site important pour nous. Il ne peut donc pas nous être égal que l'on construise à Augst.»

Barbara Fünfschilling, députée, PRD, 10.04.1997.

«Augusta Raurica est digne d'être préservée; on peut y présenter quelque chose.»

Peter Minder, député, UDC, 10.04.1997.

«Il est indiscutable qu'Augusta Raurica est un site unique qui mérite d'être protégé. Augusta Raurica est un pôle d'intérêt aussi bien pour les scientifiques que pour les amateurs. Augusta Raurica connaît de surcroît un incontestable rayonnement touristique, et la question d'une meilleure commercialisation doit donc être posée.»

Beatrice Geier, députée, PRD, 20.05.1999.

«Quelques membres [du groupe UDC/Parti évangélique suisse] sont d'avis qu'Augusta Raurica est digne d'être protégée et conservée et qu'il serait juste d'investir quelque peu dans ce sens; d'autres manifestent plutôt une certaine réticence.»

Sylvia Liechti-Ledermann, UDC, 20.05.1999.

«Des fouilles d'urgence, avec les destructions qu'elles entraînent, seraient quatre fois plus coûteuses [que l'acquisition du terrain concerné].»

Philipp Bollinger, député, PS, 20.05.1999.

«La définition des zones de protection archéologiques ne peut être contestée.»

Philipp Bollinger, député, PS, 20.05.1999.

«La conservation d'Augusta Raurica doit être garantie par tous les moyens.»

Ludwig Mohler, Démocrates suisses, 20.05.1999.

—Extraits des procès-verbaux de la Chancellerie d'Etat réunis par Alex R. Furger.

L'activité parlementaire traitée comme un jeu de rôles : une classe primaire de Rütshelen (BE) «joue» au conseil municipal à son emplacement original, la curie (ou mairie) d'Augusta Raurica. Le Musée romain et le site internet de la Ville romaine proposent aux enseignants ce type de jeux de rôles destinés aux écoles.

Un dibattito in parlamento come gioco delle parti: una classe di scuola elementare di Rütshelen (BE) gioca ad impersonare delle parti del consiglio comunale nel luogo originale, la curia (municipio) di Augusta Raurica. Al Museo romano e su Internet sono proposti agli insegnanti soggetti per giochi di questo tipo, da svolgere nel corso della visita alla città romana.

Fig. 10

Le dessin de Patin, publié dans ses «*Quatre Relations historiques*» (1673), contribua à perpétuer l'idée erronée que l'on avait affaire à un amphithéâtre. Comme les fouilles ultérieures l'ont démontré, la première construction correspondait à un théâtre scénique; celui-ci fut aménagé en amphithéâtre dans une deuxième phase, pour redevenir un théâtre par la suite.

Il disegno di Patin, nelle sue «Quatre Relations historiques» (1673), non fece che confermare l'errore secondo cui le rovine apparivano ad un anfiteatro. Scavi più recenti dimostrarono invece che la prima e la terza costruzione erano un teatro scenico e solo la seconda era un anfiteatro.

colline. Elle est protégée par neuf tours semi-circulaires. Les autorités de Bâle en ont fait fouiller une partie il y a un an». Les résultats de ces fouilles ne sont pas rapportés. Il n'est pas surprenant de constater que le résultat des recherches d'Amerbach est alors méconnu, ou plutôt que le grand public n'en a rien appris, car Amerbach n'avait pas voulu publier son manuscrit qu'il tenait pour incomplet.

Les sources du 18^e siècle relatives à l'héritage romain mentionnent pourtant de plus en plus fréquemment le fait que les paysans butent sur des murs romains, comme à Grienmatt vers 1705. Si l'on en juge par le procès-verbal du Conseil de Bâle du 20 mai 1705, on peut supposer que le gouvernement bâlois s'y intéresse : «*il faut interdire au forgeron la destruction*». Mais cela est suivi de l'ordre «*de remettre ces pierres en main publique si elles s'avèrent valables pour la construction*». Les ruines ne sont donc pas plus respectées qu'auparavant... Ce n'est que cinq ans plus tard que l'ordre est donné de ne pas toucher aux murs, mais le succès de cette mesure est médiocre. A peine six mois plus tard, le responsable des terres d'Augst rapporte au maire de Bâle que Jacob Frey d'Augst s'est permis «*de démolir ces murs païens découverts il y a quelque temps et de les ruiner complètement*». Malgré les avertissements et les ordres des autorités, il n'a pu en être empêché : «*Il a aussi démolit et rasé complètement des colonnes très curieusement encastrées dans le carré, de nombreux aqueducs ou citernes, et des morceaux du bastion*». Frey est cité devant le Conseil, mais il nie, et les choses ne vont pas plus loin. Pendant des décennies, les plaintes s'accumulent, ainsi que les interdictions des autorités. Les ordres ne cessent d'être enfreints. En juin 1718, les dix-neuf bourgeois d'Augst doivent se justifier devant le Conseil de Bâle. Des pierres ont été volées pour de nouvelles constructions et ont été emportées dans le Schöntal ou près de Liestal et utilisées dans des bâtiments, d'autres ont servi à réparer le pont d'Augst. Trois grosses pierres de taille ont été emportées de Violenried.

La croissance rapide de la population au 18^e siècle semble exiger son tribut. Malgré tous les méfaits, le pillage reste impuni. Une instruction stricte est finalement donnée : «*plus personne ne doit se permettre de modifier ou d'emporter quoi que ce soit, et les contrevenants doivent être dénoncés à l'autorité du lieu concerné*». Le théâtre n'a probablement été protégé officiellement qu'à partir de cette époque, grâce à l'interdiction d'y prélever des pierres et d'y cultiver les champs. Exclu du territoire agricole, il devient propriété inviolable du gouvernement. Toutes ces dispositions s'avèrent pourtant inefficaces et la dégradation et la démolition du théâtre se poursuivent. Les fouilles du 16^e siècle ont de fatales conséquences : les murs dégagés sont exposés au gel et aux ruissellements. En outre, les paysans continuent à piller les ruines, au point que le bailli de Farnsburg, Niclaus Meyer, qui détient le secteur sous sa juridiction, se voit contraint en 1734 de renouveler l'interdiction de dépierrer les ruines du théâtre. Ce faisant, il attire sur lui la colère des habitants d'Augst qui vont au tribunal, mais sont déboutés. Le Conseil de la ville ose alors faire examiner «*si quelque usage pourrait être tiré des colonnes au profit des autorités*». Trois ans plus tard, une nouvelle plainte est émise, cette fois par des habitants de Kaiseraugst, parce que, selon eux, l'interdiction de dépierrer et de cultiver leur ferait perdre des intérêts. Le bailli rejette leur demande et le 19 novembre 1738 le maire de Bâle tire un trait définitif sur ce sujet. L'interdiction demeure donc ! La découverte d'un système d'hypocauste en 1736 conduit encore à des incidents. Le bailli peut certes assurer au Conseil que tout est inchangé à cet endroit, mais «*à un jet de pierres seulement, Adam Ehringer et Hanns Schaffner ont rebouché des trous dans leurs champs après avoir mis de côté des restes de colonnades qu'ils y avaient trouvés*». Il est probable que de nombreux autres fragments ont fini dans les fours à chaux ou ont été réutilisés dans de nouvelles constructions. Mais les consciences sont enfin éveillées.

